



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2021, le conseil a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT N° 07-2021 : Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre
- RÈGLEMENT N° 11-2021 : Règlement concernant l'art mural sur le territoire de la Ville de La Sarre
- RÈGLEMENT NO 12-2021 : Règlement accordant une aide financière dans le cadre d'un programme de rénovation et de revitalisation des façades du périmètre d'urbanisation

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 19 MAI 2021

Valérie Fournier
Greffière